

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 10 octobre 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Isabelle LANIO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°27/2024 : **Modification de temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet.**

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération en date du 01/07/2021 créant l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 20H54/semaine.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

de porter, à compter du 01^{er} janvier 2025 de 20H54 à 22H44 la durée hebdomadaire de travail d'adjoint technique territorial suite à augmentation du temps de travail pour la préparation repas du centre de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois (ci-après)
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Filière	Grade ou emploi	Position statutaire	Nombre emploi	Nombre d'heures actuelles	Nbre d'heures à compter du 01/01/2025
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1	35H/Semaine	35H/semaine
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	1	20H/Semaine	20H/semaine
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Titulaire	1	35H/semaine	35H/semaine
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	1	35H/semaine	35H/semaine
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	1	20H54/semaine	22H44/semaine
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	1	25H35/semaine	24H41/semaine
	Adjoint technique principal de première classe	Titulaire	1	30H40	28H/semaine
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	1	24H10	24H20
	Adjoint technique de deuxième classe	Titulaire	1	23H00 par semaine d'ouverture des établissements scolaires	25H20/ semaine d'ouverture des établissements scolaire
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	Titulaire	1	35H/semaine	35H/semaine
	Adjoint territorial d'animation	Titulaire	1	8H par semaine	8H/semaine

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 10 octobre 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Isabelle LANIO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°25/2024: Budget communal : décision modificative budgétaire n°2

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 2131- Opé 417 Gros travaux 2024 : - 2500 €	
Article 203 – Opé 355: Etude traverse bourg : + 2500 €	

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 10 octobre 2024

Présents : Mr François NADAUD, Mme Maryse WARETTE, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Didier DA SILVA, Mme Roselyne DE NAUW, Mr Philippe LAHORE, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr David PAGES, Mme Isabelle LANIO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°26/2024 : Définition de zone d'accélération des énergies renouvelables

La loi de mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi Aper », confère un rôle central aux communes dans la planification du développement des énergies renouvelables. Les communes peuvent désormais définir, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (également des souhaits d'administrés).

Monsieur le Maire expose de ce fait le projet de Mr et Mme Gremaux Laval, d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol, à Pech Pila et les Planes.

Une déclaration a été faite sur le portail cartographique des énergies renouvelables et affiché en mairie du 19 août au 24 août 2024. (Plan joint également).

Mr et Mme Gremaux Laval sont invités à venir pendant l'enquête publique afin de déposer une requête en parallèle. En effet la zone où ils souhaitent implanter leur projet a été mise en trame verte sur le futur PLUI-H.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents qui s'y affèrent.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

